



L'AUTORITÉ FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS PREND DES MESURES CRUCIALES POUR ÉTABLIR LE PREMIER PROGRAMME D'ASSURANCE SANS BUT LUCRATIF DÉTENU PAR LES AUTOCHTONES AU CANADA

Westbank, Colombie-Britannique (le 1er Septembre 2022) L'Autorité financière des Premières Nations (FNFA) a signé un protocole d'entente avec BFL CANADA, l'une des plus importantes sociétés de courtage d'assurance canadienne appartenant à des employés et exploitées par ces derniers, qui a franchi les étapes initiales en vue d'établir le tout premier modèle d'assurance sans but lucratif appartenant à des Autochtones pour les collectivités et les entreprises autochtones au Canada.

« L'accès à l'assurabilité est un obstacle majeur auquel font face les Premières Nations dans leurs efforts pour bâtir des collectivités saines et prospères, a déclaré Ernie Daniels, président-directeur général de la FNFA. Offrir aux communautés autochtones un accès à une vaste couverture d'assurance à des taux abordables serait un grand pas vers la voie de la réconciliation économique. »

Ernie Daniels, de la FNFA, et Barry F. Lorenzetti, président, chef de la direction et fondateur de BFL CANADA, ont signé un protocole d'entente pour aller de l'avant et évaluer la faisabilité du modèle. « Nous sommes déterminés à participer à ce projet qui établira un modèle collaboratif de transfert des risques de rechange qui sert efficacement les collectivités, crée de nouveaux emplois et carrières et développe de nouvelles sources de revenus pour les collectivités autochtones, a déclaré M. Lorenzetti. « C'est ainsi que nous commençons à prendre des mesures pour favoriser la réconciliation économique dans le secteur de l'assurance. Les dirigeants des Premières Nations de toute l'île de la Tortue se sont prononcés en faveur de l'initiative et ont demandé de participer à cette étude. »

Les collectivités et les organisations des Premières Nations ont peu d'options pour trouver une assurance pour les biens appartenant à la collectivité et les initiatives de développement économique et sont souvent obligées d'accepter les offres « à prendre ou à laisser » à un coût plus élevé. Le modèle proposé par la FNFA est en cours d'élaboration en collaboration avec des partenaires autochtones, le gouvernement et l'industrie. Il vise à habiliter les collectivités et les organisations autochtones à posséder et à gérer un programme collectif d'assurance et de gestion des risques qui améliorerait la vigueur économique et le bien-être de leurs collectivités.

En tant qu'institution de prêt sans but lucratif dirigée par des Autochtones, la FNFA a fourni plus de 1,7 G\$ en prêts à faible coût aux Premières Nations pour aider à combler le grand déficit de 30 G\$ en matière d'infrastructures qui existe entre les collectivités autochtones et le reste du Canada. La FNFA est déterminée à adopter le même genre d'approche novatrice pour élaborer un programme d'assurance et de gestion des risques pour les Autochtones.

« Il est temps que nos collectivités et nos entreprises exploitent et possèdent pleinement un modèle national d'assurance pour les Autochtones » **Ernie Daniels, président-directeur général, FNFA**

« Chaque réserve dépense des dizaines de milliers de dollars chaque année en assurance pour les entreprises et les habitations. Il est temps de travailler tous ensemble pour créer notre propre compagnie d'assurance. » **Chef Clarence Louie, bande indienne d'Osoyoos**

« Chaque entreprise des Premières Nations et des Autochtones au Canada a besoin d'une couverture d'assurance et des millions de dollars sont dépensés chaque année. Nous devons collectivement assumer et gérer ces dépenses au profit de toutes les collectivités. Il est temps de créer notre propre compagnie d'assurance! » **Robert Louie, Président, Conseil consultatif des terres**

À propos de l'Autorité financière des Premières Nations (FNFA)

La FNFA est une institution sans but lucratif des Premières Nations qui joue un rôle crucial dans le développement social et économique des Premières Nations à l'échelle du Canada en permettant à toute Première Nation admissible d'accéder aux marchés des capitaux à des taux concurrentiels. Créée en vertu de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* en 2005, la FNFA est gérée par les Premières Nations, pour les Premières Nations. La FNFA poursuivra son expansion et sa diversification, cherchant à renforcer sa cote de crédit et à accroître les avantages financiers pour ses membres de plus en plus nombreux.

À propos de BFL CANADA

Fondée en 1987 par Barry F. Lorenzetti, BFL CANADA est l'une des plus importantes sociétés de gestion de risques, de courtage d'assurance et de services-conseils en avantages sociaux en Amérique du Nord, détenue et exploitée par ses employés. La société compte sur une équipe de plus de 1 000 professionnels dans 24 bureaux à l'échelle du pays. BFL CANADA est un partenaire fondateur de Lockton Global LLP, un partenariat de courtiers d'assurance indépendants qui offrent des services de gestion des risques, de courtage d'assurance et de consultation en avantages sociaux dans plus de 140 pays à travers le monde. Pour plus de renseignements, consultez bflcanada.ca et suivez-nous sur [LinkedIn](#), [Twitter](#) et [Facebook](#).

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Leanne Hunter, Conseillère principale de la FNFA
Autorité financière des Premières Nations
Téléphone : 613.853.2612
Courriel : lhunter@fnfa.ca

Vital Adam, V.-p. – Communications corporatives
BFL CANADA
Téléphone : 514.908.4452
Courriel : vadam@bflcanada.ca